



ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n°008/2023

OBJET : Délégation de fonction et de signature accordée à Madame Jeannette BRAZDA, Adjointe au Maire chargée de l'écologie urbaine, des travaux et de la protection animale

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,

Vu la délibération n°039/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant sur l'élection des Adjointes au Maire,

Vu le procès-verbal en date du 20 juillet 2020, relatif à la fixation du nombre d'Adjointes, et à l'élection des Adjointes au Maire,

Vu la délibération n°046/2022 du Conseil municipal du 26 septembre 2022 portant sur l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté n°287/2022 en date du 27 septembre 2022,

Considérant la démission d'un Adjoint au Maire et pour la bonne marche des affaires communales il convient de modifier la délégation de fonction et de signature au bénéfice de Madame Jeannette BRAZDA,

ARRÊTÉ

Article 1 : l'arrêté n°287/2022 en date du 27 septembre 2022 est abrogé.

Article 2 : En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Jeannette BRAZDA, Adjointe au Maire est déléguée pour intervenir dans les domaines relatifs à l'écologie urbaine, des travaux et à la protection animale.

Article 3 : Les dispositions de l'article 1 entraînent délégation de signature de tous les documents relatifs à l'écologie urbaine, aux travaux et à la protection animale, à l'exception des décisions, des bons de commandes et des bordereaux de mandats et de titres.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressé et transmise aux représentants de l'État dans le département.

Fait à Morangis, le 9 janvier 2023

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

Notifié le :
Signature de l'intéressée :

Arrêté certifié exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20230109-008-23-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2023

Affichage : 11/01/2023